

Des spécificités de la commande publique dans le secteur de la photographie

Retranscription de l'interview vidéo **Fannie Escoulen, cheffe du Département de la photographie, ministère de la Culture, Paris**

Interview réalisée dans le cadre le cadre de la formation *Répondre à une commande : 1 % artistique, commandes publiques et privées* et des ressources gratuites

artistforever, 40mcube

Copyright : 36secondes, 2023

Sommaire

Présentation.....	1
Quelle est l'une des dernières grandes commandes initiées par le ministère de la Culture ?	2
À qui s'adressent les commandes publiques ?	2
Quelle est l'une des autres formes de commandes publiques ?	3

Présentation

Je suis Fannie Escoulen, je dirige le Département de la photographie au sein de la Direction générale de la création artistique du ministère de la Culture.

Au sein du Département de la photographie et plus généralement du ministère de la Culture, on a évidemment une politique assez importante et favorable pour la commande publique photographique. C'est une dynamique, la commande publique, qui s'est installée depuis très longtemps. On sait que c'est parti de la DATAR (Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale) et cette grande mission qui avait été lancée dans les années 80 pour l'aménagement du territoire et que des photographes avaient été missionnés pour documenter cet aménagement du territoire. Bien plus avant, dans les années 1850, il y avait eu la Mission héliographique où on avait à l'époque des photographes qui n'étaient pas considérés comme des artistes, mais qui avaient travaillé aussi en mission et donc c'était une forme de commande. Donc l'histoire de la commande publique en photographie est très ancienne et nous, en France en tout cas, mais dans d'autres pays également, je pense aux États-Unis où il y a eu des grandes missions photographiques, on a ce respect, ce devoir aussi d'enrichir, on va dire, nos collections publiques grâce à la commande, puisqu'en réalité une commande, c'est une forme

d'aide à la production pour un artiste, qui derrière va valoriser un travail mais ensuite le travail est acquis, rentre dans les collections publiques. Ça, c'est très important de se dire que la commande publique produit une acquisition et enrichit les collections de l'État. C'est un apport évidemment économique pour le photographe très important qui va lui permettre de développer un nouveau travail.

Ce sont vraiment des moyens pour les photographes de produire et de produire souvent des travaux qu'ils n'auraient jamais produit par ailleurs. C'est vrai qu'on essaie d'entretenir cette dynamique de commande publique par différents biais.

Quelle est l'une des dernières grandes commandes initiées par le ministère de la Culture ?

Il y a eu cette commande historique qui a été lancée en 2021 grâce au plan de relance à la suite de la pandémie. Ça, c'était avec nos collègues de la DGMIC, la direction générale des médias (et des industries culturelles), sur un fond Presse exceptionnel. Une commande de 5 millions et demi qui a été destinée à 200 photographes photojournalistes, qui a réuni deux jurys composés de 20 personnes à chaque fois, qui a donc primé 200 photographes qui ont travaillé pendant plus d'un an sur le territoire français, chacun avec un sujet qui lui appartenait. Cette commande historique a vu rentrer dans les collections de la Bibliothèque nationale de France (BnF) 2 000 tirages. C'était 10 tirages, 10 œuvres par photographe, donc ça fait 2 000 tirages qui sont rentrés dans les collections de la BnF. Ça, c'est très significatif et évidemment c'est quelque chose que l'on souhaite pouvoir encourager dans les années à venir. Ça ne sera sans doute pas de cette ampleur parce que le contexte était aussi très exceptionnel et donc à contexte exceptionnel, moyens exceptionnels. Mais c'est vrai qu'avec le Centre national des arts plastiques (Cnap), on développe une politique de commande publique très en faveur de la photographie.

Tous les deux ans, on active une commande autour d'une thématique. L'année dernière, on a lancé une commande autour de la question du sport, dans le contexte des Jeux Olympiques 2024 qui sera rendu par les photographes l'année prochaine et que l'on pourra voir exposé dans différents lieux du territoire, une commande qui s'appelle Performance.

En 2024, on lancera une nouvelle commande à l'aune du bicentenaire de la photographie que l'on célébrera en 2026 autour de la question de l'invention et de la réinvention de la photographie. On est toujours en train de réfléchir à des dispositifs de commande publique pour justement permettre aux photographes, même si ça concerne peu de photographes mais malgré tout ce ne sont jamais les mêmes, on a une certaine vigilance à ce que les uns et les autres soient servis en fonction de différentes qualités de projets, de travaux, etc.

Ça c'est vraiment assez fondamental. Je pense que la France là-dessus est quand même très en avance et très proactive dans cette politique de commande.

À qui s'adressent les commandes publiques ?

Une commande publique, son nom le définit bien, c'est public. Ça s'adresse à tous les photographes. Ensuite, selon les critères que l'on donne, il peut y avoir différents profils de photographes qui peuvent être amenés à postuler. En tout cas, il y a un appel à

candidatures national et souvent international. Souvent les commandes sont malgré tout destinées à des photographes français ou résidants en France. Ensuite, les photographes ont un certain temps pour candidater, écrire un projet, envoyer généralement un portfolio ou un dossier artistique. Suite à ça, généralement, il y a quand même une pré-sélection de dossiers qui est proposée à un jury. C'est vrai qu'on a des commandes publiques où l'on reçoit énormément de dossiers. Par exemple, je pense à la commande Regards du Grand Paris que l'on mène en partenariat avec le Cnap et les Ateliers Médicis. C'est une commande assez historique qui s'étale sur 10 ans, de 2016 à 2026, qui a invité chaque année 6 à 7 photographes à documenter l'évolution du Grand Paris, dans toute sa reconfiguration urbaine.

Là cette année par exemple, pour la 8^{ème} édition, on a reçu 220 dossiers.

220 dossiers, c'est évidemment inabsorbable pour un jury. Généralement les organisateurs de la commande nous font grâce, nous font l'économie de regarder chaque dossier.

Après on a la possibilité de regarder chaque dossier. Souvent, on nous soumet une présélection et puis nous, en tant que jury on analyse chaque dossier puis on se réunit et on en discute. À ce moment-là, on décide qui nommer, avec toujours, évidemment aujourd'hui, un grand respect de la parité femmes-hommes, c'est très important. Ça ce sont des choses qui ont aussi beaucoup évolué ces dernières années, que ce soit dans les commandes, que ce soit dans les acquisitions, dans les bourses, dans les prix, dans les expositions. On a vraiment fait attention à ce que les femmes soient quand même représentées à égale partie des hommes. C'est vraiment aussi une des missions du ministère de la Culture aujourd'hui, de travailler sur cette égalité. C'est en gros le processus quasi-systématique de l'analyse et de la séquence de la commande.

Quelle est l'une des autres formes de commandes publiques ?

Il existe d'autres types de commandes publiques auxquelles les photographes pourraient ou peuvent être amenés à répondre. Qui sont des commandes qui s'inscrivent dans l'espace public notamment. Les photographes y répondent parfois et il y a eu des beaux exemples de commande publique dans l'espace public, notamment dans des lycées ou sur des bâtiments, etc. Les photographes ont peut-être un frein parfois à y aller. Parce que c'est peut-être aussi la difficulté du médium à se déplacer dans l'espace public. C'est sa capacité à se conserver, à se préserver et à comment on envisage une image ou la photographie dans une très grande échelle, là où peut-être la sculpture ou l'installation vont pouvoir se déployer.

C'est peut-être toute la difficulté des photographes à transposer leur image dans un autre format. Après, on a de très beaux exemples mais c'est vrai que la photographie aujourd'hui, reste très minoritaire, en tout cas dans les projets de commande publique dans l'espace public.